

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 04 avril 2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'An deux mil vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame BLANC Dominique Maire de la commune de Périon.

Date de convocation des membres : 28 mars 2023.

Nbre en exercice : 20

Nbre présents : 14

Nbre votants : 18

Nbre de voix pour : 17 Nbre de voix contre : 0 Nbre d'abstention : 1

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,

M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, adjoints

M. Blanc Jérémy, Conseiller Municipal délégué,

Mmes De Jesus Catherine, Fournier Céline, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales,

MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mme Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine, Conseillère,

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à M. Pons Alexandre, Adjoint,

Mme Fol Christine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine, Adjointe,

Mme Rey-Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à M. Barrière-Constantin Luc, Conseiller, M. Felix-Fiardet Bastien,

Etais absente

Mme Golay-Ramel Martine

Après présentation, Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif général 2023, arrêté lors de la réunion finances en commission généralisée du 21 mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOPOTE dans son ensemble le budget primitif général 2023, avec reprise des résultats de l'année 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement

Section d'investissement: **2 886 641 €**

Dont dépenses nouvelles : **1 389 979 €**

Dont recettes nouvelles : **2 356 815 €**

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS: **6 228 640 €**

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par nature avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14.

Fait et délibéré, les jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Blancy".